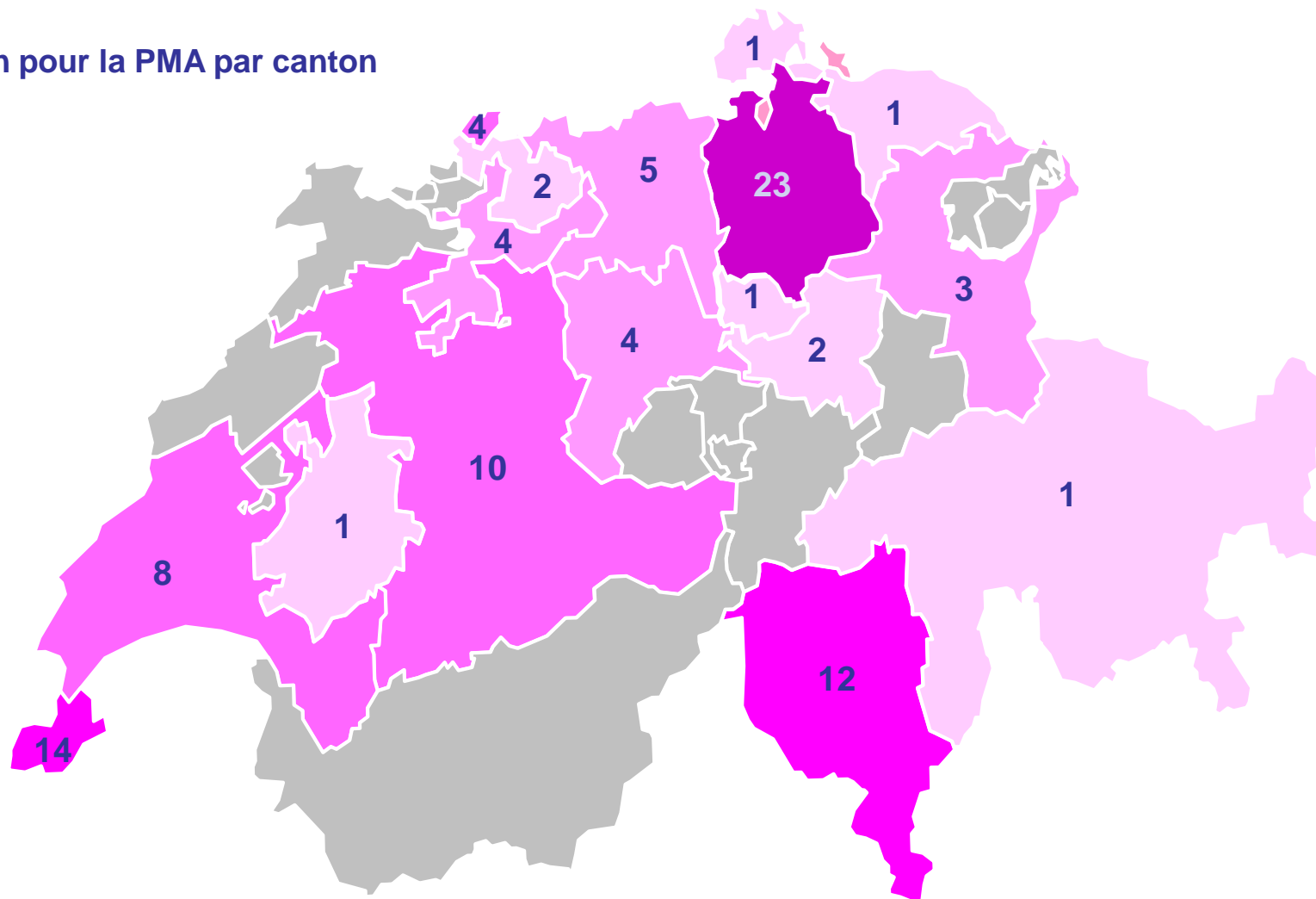


## Titulaires d'une autorisation pour la PMA par canton Année sous revue : 2021



93 médecins titulaires de l'autorisation visée à l'art. 8 LPMA, dans env. 30 cliniques et 17 cantons.

(3 médecins disposent d'une autorisation dans deux cantons. Ils sont comptabilisés dans chaque canton mais ne sont comptés qu'une seule fois dans la somme totale.)